

Les Aînés, maillons actifs de la commune

1. Introduction :

Les scientifiques estiment que chaque année notre espérance de vie augmente d'une saison. L'allongement de la vie, qui est au cœur de nos réflexions, est une évolution positive, une formidable conquête pour le 21^e siècle.

Face à cette évolution, deux attitudes sont possibles : attendre ou anticiper.

Attendre consisterait à s'enfoncer dans l'immobilisme, subir les événements et laisser s'imposer à la population les structures actuelles de la société. Cette attitude mènera à la lutte des classes d'âge, à l'exclusion des aînés et à les confiner dans la solitude.

La seconde découle d'un autre postulat : adapter la société à l'évolution de la population afin que chacun, aînés et jeunes, puisse trouver sa place dans une société intergénérationnelle et solidaire. C'est le cœur même de notre projet humaniste, où chacun est sensible à ses droits et devoirs.

L'allongement de la vie, ce n'est pas qu'un coût... C'est aussi une révolution dans nos modes de vie, dans nos relations, une révolution des loisirs, de l'engagement, du rapport au travail, aux relations entre générations.

C'est un nouveau visage familial, un nouveau rôle « grand-parental », un nouveau sens pour trente années d'existence rajeunie, dans laquelle, l'Humanisme doit prendre toute sa place.

Si les aînés assument déjà beaucoup de tâches bénévolement (garde des petits-enfants, engagement dans les ASBL culturelles, sociales, économiques, etc.), la société ne les considère néanmoins pas toujours comme citoyens à part entière.

Pourtant, leur potentiel est réel. Ils ont des choses à dire et à partager. Ils possèdent une grande expérience de la vie et ils peuvent la mettre à la disposition des autres générations.

Les seniors sont pleins de ressources et d'idées. Ils s'organisent, travaillent, revendiquent des droits mais surtout veulent participer. Ils désirent garder leur place en étant reconnus comme partenaires au même titre que tous les citoyens, responsables tant au niveau social, culturel, économique que politique.

Mais à côté de ces Aînés dynamiques, il existe aussi un certain nombre de personnes âgées plus dépendantes et pour lesquelles une véritable politique d'accompagnement doit être développée, aussi au niveau communal.

2. Nos 5 priorités pour améliorer la qualité de vie des Aînés

L'amélioration de la qualité de vie des Aînés au sein de leur Commune est alors la première chose à réaliser !

Pour le cdH, afin d'humaniser notre société où coexistent plusieurs générations connaissant des conditions de vie très différentes, il faut :

- **Reconnaître** les Aînés en tant qu'acteur et assurer leur épanouissement.
- Encourager les Aînés à **concevoir et prendre en charge leur qualité de vie, à participer pleinement** à la vie collective et à développer des activités multiples dans un cadre multigénérationnel.
- **Développer des services et des équipements collectifs adaptés** aux besoins spécifiques de tous les aînés.
- Favoriser l'accès des Aînés aux **soins de santé** à domicile et en Maison de repos et faciliter leurs **déplacements, notamment vers les centres de soin.**
- Construire une **société intergénérationnelle** et favoriser une rencontre et une dynamique d'échange entre les générations.

3. Avant tout, informer les aînés.

L'information est un outil de la démocratie et un instrument indispensable de vie sociale.

Comment informer ? Comment recevoir une information utile au moment propice ?

Par une brochure actualisée régulièrement reprenant les services de proximité offerts par la commune et le CPAS ainsi que l'existence et les objectifs des associations qui contribuent à briser la solitude. Sans oublier les services travaillant avec la commune mais extérieurs à celle-ci.

Par un bulletin communal recensant les activités organisées en faveur des Aînés par la commune, le CPAS et les associations.

Par un « guichet » spécial ouvert à temps et heures régulières. Ce service devrait informer et aider, spécialement les personnes plus âgées, à résoudre des problèmes spécifiques : régime de pensions, Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), RIS (Revenu d'intégration sociale), allocations pour personnes handicapées, statut Omnio (anciennement Vipo), travail autorisé, réduction de taxes (TV, immondices), fonds mazout, ALE, titres services, transport etc.... Certains dédales administratifs sont insurmontables sans une aide éclairée. Ce guichet veillera donc à les accompagner si nécessaire dans leurs démarches.

En permettant un accès facile aux différents bâtiments communaux assurant les services publics à la population.

En favorisant des rencontres, par exemple des bourses où les organisations pourraient se présenter et les volontaires éventuels offrir leurs services.

En soutenant les associations et organisations de terrain qui permettent de rompre l'isolement et en leur donnant accès au bulletin communal.

4. Soutenir la participation des Aînés à la vie collective

Les Aînés vivent dans la Commune « à temps plein ». Il est de fait indispensable qu'ils soient éligibles et participent au Collège échevinal, au Conseil communal, au Conseil des CPAS, aux Commissions consultatives et aux Comités de quartier, etc...

La politique communale, à fortiori de par sa proximité avec le citoyen, doit être largement ouverte à tous, dont les aînés représentent une frange importante de la population. Place, donc, au partage des responsabilités et à l'association de la population, par des moyens adéquats, aux prises de décision

Le cdH propose de :

- Demander aux Ministres responsables d'inciter chaque commune à créer un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).
- D'exiger que ces CCCA fonctionnent suivant un schéma établi par les Régions.
- Qu'un appel public aux candidatures pour le CCCA soit fait auprès de la population
- Que la présidence de ce CCCA soit confiée à un membre du CCCA, non mandataire, choisi par ses pairs.
- Que tout projet communal, ayant une implication au niveau des aînés, soit obligatoirement soumis au CCCA et que le Collège doive informer le CCCA de la décision qu'il a prise et des raisons de son choix.
- Qu'une fois par an et en fin de mandature, un rapport d'activités soit établi par le CCCA à destination du Collège et fasse l'objet d'une publicité à l'attention des citoyens.

Vu leur expérience, leur poids démographique et leurs problèmes spécifiques, il est important que les aînés puissent s'exprimer au sujet des questions qui les concernent au sein d'une structure adéquate. L'enquête réalisée par la CAS (Coordination des Associations de Seniors) a permis de définir la structure adéquate à cet effet et de proposer au Ministre responsable un canevas de dispositions à rendre obligatoires en cas de mise en place d'un CCCA. (Voir fiche technique).

Essentiellement les CCCA doivent :

1. jouir d'une réelle autonomie de parole et d'opinion ;
2. avoir pour activité principale de donner des avis, soit d'initiative, soit à la demande de l'Autorité communale, sur tout projet communal ayant une incidence sur la vie des aînés ;
3. disposer des moyens humains et matériels à son bon fonctionnement ;
4. être composé principalement de représentants des organisations d'aînés les plus représentatives.

5. Valoriser le patrimoine intellectuel, social et culturel des Aînés

Il faut permettre aux Aînés de vivre pleinement leur retraite et valoriser ces derniers en tant que producteurs de plus-value sociale.

Le cdH propose de :

- Développer dans les Communes des **espaces de rencontre**, des lieux de parole, des centres d'information intergénérationnels qui favorisent, pour les Aînés, la prise de responsabilités dans la vie sociale, culturelle, sportive et communautaire.
- Soutenir et encourager les **mouvements et actions d'éducation permanente**: conférences, cours divers, ...
- Favoriser, dans le chef des Aînés, toutes les **activités qui permettent de conserver une bonne santé physique**, notamment par des campagnes de sensibilisation à la pratique régulière et adaptée d'un sport.
- Soutenir les **fédérations sportives** qui organisent des activités physiques destinées spécifiquement aux personnes âgées.
- Soutenir les **clubs de seniors** qui organisent des activités collectives, visant à les encourager à être des créateurs et des acteurs culturels, et pas seulement des consommateurs.
- Permettre aux Aînés de s'initier aux nouvelles technologies de l'information, en organisant des formations à Internet, GSM, photos numériques, etc... et des points publics à l'utilisation d'ordinateurs.

6. Développer une politique communale de respect du choix des lieux de vie.

Le choix prioritaire des aînés demeure de **rester chez soi le plus longtemps possible** dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu :

- d'encourager les services existants ou de créer des services d'aide, de repas à domicile,
- d'organiser ou encourager le soutien aux aidants familiaux ou dits naturels (spontanés ou sollicités),
- de prévoir un service de répit pour soulager le cohabitant, de favoriser les aides occasionnelles de voisinage, de mettre en place et accompagner l'accueil familial, etc...

Les communes doivent promouvoir une **vraie politique du logement** :

- prévoir des logements accessibles dans les lotissements des sociétés de logements sociaux en vue de l'intégration des personnes âgées,
- soutenir des initiatives d'habitats groupés pour seniors (résidences-service, résidences-service sociales, maisons kangourous, abbeyfield ...),
- encourager le partage d'habitat entre personnes âgées et étudiants ou jeunes travailleurs ...

Dans toutes ces matières, les communes devront prendre **l'avis des associations** représentatives d'aînés et tout particulièrement des **CCCA** lors de l'élaboration du plan d'ancrage communal.

Un certain nombre de communes disposent via leur CPAS de maisons de repos ou de maisons de repos et de soins. Nombre de ces établissements doivent envisager de lourds investissements pour se conformer aux normes de plus en plus exigeantes ; certains optent pour une reconstruction. La commune devra veiller à **maintenir les MR/MRS dans un environnement urbain** qui permette ou favorise une ouverture de ces maisons dans une perspective intergénérationnelle.

7. Un souci constant de la sécurité et de la mobilité

Mobilité et urbanisme : l'accessibilité et le déplacement font partie de l'autonomie sociale des aînés. Il faut aménager les espaces publics, favoriser les moyens de transport de proximité, adapter le mobilier urbain.

Les communes doivent donc veiller à :

- Assurer l'accessibilité des bâtiments publics, des bureaux de poste, des banques, des centres commerciaux, culturels etc.... .
- Améliorer la sécurité des piétons, en priorité aux abords des abribus et des arrêts de trams, que ce soit en ville ou dans les villages. Prévoir un éclairage public aux points d'arrêt.
- Aménager les trottoirs, assurer leur entretien ainsi que l'amélioration des passages pour piétons, (plan incliné non glissant).
- Multiplier dans tous les lieux public, gares, parcs, musées, l'installation de sièges et de bancs « Aînés assis – aînés ravis ».
- Tenir mieux compte des besoins des Aînés dans la conception et la mise en œuvre des plans communaux de mobilité. Impliquer les conseils consultatifs des Aînés dans l'élaboration des dits plans.
- Multiplier dans les villes les espaces verts, les aires de repos, les lieux de rencontre intergénérationnels.
- Favoriser l'accès de tous à la mobilité par les transports en commun :
 - desserte des différents quartiers, promotion des initiatives locales de bus ;
 - augmentation de la fréquence des bus (pas uniquement en fonction des horaires scolaires) ;
 - accessibilité physique aux bus et aux trains...
 - développement des taxis sociaux ;
 - développement du réseau Telbus en milieu rural : sur appel TELéphonique, un BUS vient vous prendre dans votre hameau, village, quartier.

8. Favoriser les rencontres intergénérationnelles

Quelques mots d'introduction

Le cdH propose de :

- Développer dans les Communes des **espaces de rencontre**, des lieux de parole, des centres d'information intergénérationnels qui favorisent, pour les Aînés, la prise de responsabilités dans la vie sociale, culturelle, sportive et communautaire.
- Organiser de manière structurelle des échanges entre les différents conseils consultatifs de jeunes et d'ainés.
- Soutenir les initiatives qui permettent de partager leurs savoirs par exemple pour les aînés qui coachent de jeunes entrepreneurs au début de leur activité.
- Soutenir au niveau communal et provincial le tutorat par de aînés professionnels ou artisans pour les jeunes dans l'enseignement technique et professionnel.
- Développer dans les crèches et les écoles maternelles la lecture à voix haute par des mamy conteuses.
- Créer des « **Maisons de la mémoire** » et organiser des opérations « Recueil de souvenirs ». Comment vivait-on autrefois dans telle ville, tel village ? Recueillir ces témoignages auprès des anciens, par des jeunes de la Commune.
- Multiplier les **espaces** et **moments intergénérationnels** : logements, milieux de vie, visites de personnes âgées dans les écoles communales, goûters des enfants dans les maisons de retraite,...